#### **Aequitas**

Revue de développement humain, handicap et changement social Journal of human development, disability, and social change



### Handicap, pour une révolution participative

#### Loïc Andrien et Coralie Sarrazin

Volume 28, numéro 1, juin 2022

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1089862ar DOI: https://doi.org/10.7202/1089862ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

**ISSN** 

2563-1268 (imprimé) 2563-1276 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Andrien, L. & Sarrazin, C. (2022). Handicap, pour une révolution participative. Aequitas, 28(1), 131-133. https://doi.org/10.7202/1089862ar

Tous droits réservés © Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH), 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



#### Publications récentes

# Loïc Andrien Coralie Sarrazin

## Handicap, pour une révolution participative





#### Titre de l'ouvrage :

Handicap, pour une révolution participative

#### Auteurs:

#### Loïc Andrien

Enseignant chercheur à l'INSHEA, Chercheur associé au GRHAPES

Docteur en sciences de gestion, i3-CRG École polytechnique IP Paris

Co-animateur du réseau H2i-Handicap et Innovation Inclusive

#### **Coralie Sarrazin**

Docteure en psychoéducation, UQTR, Québec Membre du réseau H2i-Handicap et Innovation Inclusive

Personne en situation de handicap

#### Préface de Patrick Fougeyrollas

#### Résumé:

Comment conduire la transformation du secteur médico-social tout en se référant à une approche interactionniste du handicap? Comment mettre en place des logiques de parcours, des dispositifs innovants qui soient respectueux des droits des personnes, qui favorisent leur expression, leur participation?

C'est à ces questions que nous tentons de répondre dans cet ouvrage. À partir de nos travaux respectifs, nous proposons une réponse à double entrée. Tout d'abord, nous traitons de la notion d'autodétermination. Nous montrons comment son usage permet de valoriser les choix et décisions des personnes en situation de handicap dans la construction de leur accompagnement. Nous interrogeons la façon dont cette autodétermination interagit avec l'environnement et identifions les enjeux

qui en découlent. L'autodétermination n'émerge pas de la simple volonté de quelques personnes. Il ne suffit pas de se former à l'autodétermination pour la mettre en œuvre. Cette mise en œuvre ne peut prendre sens que dans des environnements favorables, dans la prise en compte des limitations des acteurs produites par cet environnement.

Si la première entrée est du côté de l'individu, de son autodétermination, la seconde est du côté du collectif. Cette seconde entrée nous amènera à questionner la notion de désinstitutionnalisation, souvent réduite à tort à la fermeture d'établissements spécialisés. Nous montrons que la désinstitutionnalisation est un processus indispensable à toute innovation, à toute transformation organisationnelle. En nous appuyant sur les travaux de Castoriadis et son approche processuelle de l'institution, entre autres, nous définissons la désinstitutionnalisation comme le travail de remise en cause des croyances et représentations qui fondent l'action collective au sein d'une organisation.

Ainsi, la dynamique de transformation de l'offre médico-sociale masque mal l'immobilisme institutionnel du secteur : la difficulté à remettre en cause les croyances qui l'ont fondé. En premier lieu de ces croyances, le travail sur l'autodétermination révèle une prédominance des logiques de protection de la part des associations, des accompagnants. La notion de risque n'y est pas discutée, pas réfléchie alors même qu'elle est centrale dans la perspective d'un accompagnement qui conduirait vers davantage d'autodétermination.

Penser la « dignité du risque » serait une manière, selon nous, de mettre à distance les logiques de protection qui dominent ces organisations. Le refus du risque, tel que nous l'avons observé, repose sur une représentation négative des personnes accompagnées, définies par leurs incapacités, leurs déficiences. Nous qualifions ces représentations de **présomption d'incompétence**. La transformation de l'offre médico-sociale, si elle ne permet pas la remise en cause de ces représentations, n'aboutira qu'à des changements cosmétiques, des modifications organisationnelles. La nécessaire transformation du secteur est du côté de notre façon de nous représenter ces personnes, du côté de l'institutionnalisation de ces représentations incapacitantes qui obèrent la participation sociale des personnes en situation de handicap.